



SÉCHAGE SOLAIRE DES FRUITS ET LÉGUMES (1 JOUR)

OBJECTIFS

Maîtriser et acquérir les compétences techniques sur le séchage solaire des fruits et légumes.

PROGRAMME

Vendredi 21 avril

Maîtriser les principes de base du séchage solaire :

- Principes de base du séchage,
- Intérêts de la déshydratation du végétal.

Les différentes étapes du séchage (préparation des fruits et légumes, séchage et conservation).

Maîtrise de certains paramètres (T°C, flux d'air, hygrométrie...), comprendre les défauts liés à un mauvais séchage.

Construire un séchoir solaire pour commercialiser des fruits et légumes séchés.

Les différentes techniques du séchage et des séchoirs, présentation des essais réalisés.

Dimensionnement adapté à sa production - cout de revient.

Les matériaux et outils nécessaires, Mise en pratique.

Possibilité d'acquérir un séchoir solaire (2 formats possibles) :

Tarifs nous consulter.



Vendredi 21 avril 2017



À Auch (Gers - 32)

Intervenant : Henri BOON,
concepteur de séchoir solaire.

Responsable de formation : Charleyne BARTHOMEUF

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Séchage solaire des fruits et légumes.

DATES : Vendredi 21 avril 2017.

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA) :

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

- Chef d'exploitation Cotisant(e) solidaire
 Salarié(e) Porteur de projet
 Autre, précisez

J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

J'ai pris connaissance des conditions générales.

Fait à Le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....
.....
.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 20 euros avant le 7 avril** à l'adresse suivante :



ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers

1 rue Dupont de l'Eure

32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :

05 62 05 30 86 ou à adear32@free.fr.



FORMATION PROFESSIONNELLE SÉCHAGE SOLAIRE DES FRUITS ET LÉGUMES

N° d'activité de formation : 73320036332

INFORMATIONS PRATIQUES :

Public

Agriculteurs et porteurs de projet.

Pré-requis

Aucun.

Lieu et horaires

21 avril à Auch (lieu à définir). De 9h30 à 17h30.

Repas de midi

Repas pris sur place. Amenez un pique-nique à partager entre tous.

Coût et prises en charge

Coût de la formation : 175€. La totalité du coût de la formation peut être pris en charge par VIVEA pour les personnes éligibles (agriculteurs et porteurs de projet).

Salariés : Le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA. Dans ce cas, nous consulter.

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Pour cela, une attestation d'éligibilité doit être demandée au "Point Accueil Installation" de la Chambre d'Agriculture de votre département. Merci de joindre l'original de cette attestation à votre bulletin d'inscription.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation.